Le CESE rappelle l’urgence d’œuvrer pour un hôpital au service du droit à la santé, pour toutes et pour tous

Date
Publié le 11/03/2020
Description

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a adopté aujourd’hui sa résolution intitulée « L’hôpital au service du droit à la santé, pour toutes et pour tous ».

Alors que le système de soins français a pendant longtemps été considéré comme une référence, et à plus forte raison dans le contexte actuel de santé publique, l’inquiétude de nos concitoyens et concitoyennes se fait croissante vis-à-vis de la préservation du droit fondamental qu’est le droit à la santé. Patients sans me?decin traitant, de?serts me?dicaux, suractivite? des urgences, manque de lits disponibles, renoncement aux soins, maltraitance des patients comme des soignants, perte de sens des me?tiers sont autant d’indicateurs d'une crise profonde au point que certains parlent d'un syste?me de soins a? bout de souffle en France. L’hôpital, au cœur de l’ensemble de l’écosystème de soins et de ses acteurs, est l’un des principaux symptômes de cet essoufflement.

La préoccupation croissante de la population vis-à-vis du système de soins se retrouve notamment dans la multiplication des pétitions citoyennes. Ainsi, après avoir mis en ligne une pétition intitulée « Il faut un plan d’urgence pour sauver l’hôpital public » qui a recueilli plus de 325.000 signatures, le collectif inter-hôpitaux a souhaité interpeler le CESE sur la question de la préservation de notre système de soins.

À la lumière du contexte actuel, le CESE a souhaité exprimer sa gratitude envers l’engagement de tous les professionnels de santé. « Je souhaite saluer avec gravité l’engagement de l’ensemble des professions de santé, médicales ou para médicales, qu’elles soient libérales, privées, publiques, engagées dans des hôpitaux, des cliniques, des Epadh, où que ce soit, les soignants, les médecins, les infirmières ou infirmiers, les pompiers les ambulanciers, les chercheurs, les pharmaciens, mais aussi les personnels administratifs, les membres du ministère de la santé qui tous, chacun à sa place, font en sorte que notre pays puisse faire face à l’épidémie qui frappe déjà durement nos amis italiens et allemands, mais aussi une centaine de pays dans le monde. », a déclaré le président du CESE, Patrick Bernasconi.

Le CESE a également voulu réaffirmer que, parce que la santé est un droit fondamental, toute personne, quelle que soit sa situation, doit bénéficier d’un accès à des soins de même qualité.

C’est pourquoi le CESE annonce que sa section des affaires sociales et de la santé va produire un avis qui sera présenté à la rentrée et transmis au Parlement et au gouvernement.

Dans ce cadre et afin de nourrir ces travaux, le CESE se propose :

- De rencontrer les usagers et les acteurs des services de santé pour travailler avec la société civile organisée, représentée dans notre institution, sur les difficultés rencontrées par les patients et les contraintes budgétaires uniformes qui s’imposent aux soignants au détriment de la qualité des soins.
- De faire le lien avec les travaux des CESER sur les questions de santé et d’offre de soins dans les territoires -une attention particulière sera portée aux Outre-mer.
- D’ouvrir une plateforme participative pour recueillir la parole citoyenne sur ce sujet.
- D’organiser une conférence réunissant les parties prenantes.

Cette résolution, rapportée par le Président du Conseil économique, social et environnemental, Patrick BERNASCONI, a été présentée lors de l'assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental du 11 mars 2020.

Le CESE a adopté cette résolution avec 146 voix pour, 2 contre et 2 abstentions.

Contact presse :
Paola Grondin-Duboscq
06 07 49 65 90
paola.grondin-duboscq@plead.fr

Fichier joint
Télécharger
© - copyright CESE - Avril 2024